

Feuille Officielle

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON

PARAISANT LE JEUDI DE CHAQUE SEMAINE.

PRIX DES ANNONCES :

UNE A SIX LIGNES 3 FRANCS.
 CHAQUE LIGNE AU-DESSUS . . . 0 FR. 40 CENT.
 Les répétitions d'avis judiciaires, sans modifications, seront payées à raison de moitié du prix déterminé ci-dessus pour chaque ligne au-dessus de six.

PARTIE OFFICIELLE.

Par décisions en date du 16 octobre 1866, prises en conseil d'administration, le Commandant a accordé :

Au sieur Juin (Frédéric), la concession gratuite d'un terrain figurant au plan de la ville de Saint-Pierre sous le n° 314, et borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Colbert, à l'Est par la concession Durand (Julien), et à l'Ouest par un terrain vague ;

A la dame veuve Poirier (Joseph), née Julie Hémens, la concession gratuite d'un terrain figurant au plan de la ville de Saint-Pierre sous le n° 318, borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Colbert, à l'Est par un terrain vague, à l'Ouest par la rue de l'Espérance ;

Au sieur Coste (Léon), la concession gratuite d'un terrain figurant au plan de la ville de Saint-Pierre sous le n° 452, borné au Nord par un terrain vague, au Sud par la rue Brue, à l'Est par la rue Bisson, et à l'Ouest par la propriété Coste (Henry) ;

Au sieur Desrouet (Pierre), la concession gratuite d'un terrain situé à l'île aux Chiens, et borné au Nord-Est par la prairie Lemoine, au Sud-Est, à l'Est et à l'Ouest par des terrains vagues ;

Au sieur Sorçabal (Pierre), la concession gratuite d'un terrain figurant au plan de la ville de Saint-Pierre sous le n° 177, borné au Nord par la rue Brue, au Sud par la concession Lemoine (Joseph), à l'Est par la concession Coste (Prudent), et à l'Ouest par la rue du Barachois ;

Au sieur Lefèvre (Pierre), la concession gratuite d'un terrain figurant au plan de la

ville de Saint-Pierre sous le n° 350, et borné au Nord par la rue Hautefeuille, au Sud par la propriété Mazier, à l'Est par la propriété Letourneur, et à l'Ouest par la rue de la Poudrière ;

Au sieur Tesnière (Victor), la concession gratuite d'un terrain figurant au plan de la ville de Saint-Pierre sous le n° 301, borné au Nord par la rue Boursaint, au Sud et à l'Est par des terrains vagues, et à l'Ouest par la rue Richerie ;

Au sieur Coste (Alfred), la concession gratuite d'un terrain figurant au plan de la ville sous le n° 151, borné au Nord par la rue Borius, au Sud par un terrain vague, à l'Est par la rue Bisson, et à l'Ouest par la propriété Coste (Henry) ;

Sous l'obligation pour chacun des concessionnaires de verser 10 francs à la caisse de bienfaisance et de construire sur le terrain à lui concédé une maison d'habitation dans le délai de deux ans, sous peine de déchéance.

Par décision du 26 octobre 1866, le Commandant a accordé au sieur Sasco (Jean), distributeur à Miquelon, un congé dans la colonie à demi-solde d'Europe, pour attendre la liquidation de sa pension de retraite.

Service de l'Ordonnateur.

AVIS AU PUBLIC

Sous forme de rappel aux dispositions des articles ci-après de l'arrêté du 21 février 1851 sur la police municipale aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

MESURES CONTRE LES INCENDIES.

29. Nul habitant ne pourra construire ou

réédifier une cheminée sans en avoir préalablement averti le conducteur des ponts et chaussées, qui indiquera les mesures légales à prendre pour éviter tout danger d'incendie.

30. Il est expressément défendu sous les peines ci-après :

1^o De placer des tuyaux ou manteaux de cheminées contre les cloisons en bois, d'y faire reposer des poutres, planches ou poutrelles, de poser des âtres immédiatement sur les solives des planchers ;

2^o De faire traverser par des tuyaux de poêle des boisseries, planchers ou cloisons, sans laisser entre les tuyaux et le bois au moins huit centimètres ;

3^o De faire usage de feu pour nettoyer les cheminées ;

4^o De tirer des coups de fusil dans les cheminées où le feu se manifesterait ;

5^o De déposer des bois, copeaux, fourrages et tous autres combustibles à moins de 0^m,50 des tuyaux de cheminées, ou poêle ;

6^o D'entrer avec de la lumière à l'air libre ou avec des pipes ou cigares allumés, dans des lieux renfermant des matières combustibles ;

7^o De poser du feu dans les rues autrement que dans des vases clos ;

8^o De travailler le soir dans les magasins ou ateliers de charpentiers, menuisiers, etc., autrement qu'avec des lumières renfermées dans des lanternes closes.

31. Tout propriétaire, possesseur ou locataire est et demeure obligé :

1^o De faire ramoner ses cheminées où on fait du feu, au moins une fois tous les mois et tous les quinze jours s'il s'agit de cheminées de forge ou de boulangerie ;

2^o D'avoir une échelle sur le toit de sa maison, et si la maison a un étage, une autre

ne le peux pas, Pierre ! Ce n'est pas pour moi : mon avenir, honneur et vie, tu as tout détruit ! Maintenant que je meure de faim ou de honte, que t'importe ! c'est ma faute.... C'est pour toi, pour ton enfant.... oui, pour ton enfant.... Pierre, je suis mère !

Berthe ne se méprit pas un seul instant sur le changement qui s'était opéré dans les affections de Pierre. La vérité lui apparut tout entière à travers l'embarras de ses explications. En vain voulut-il calmer les inquiétudes de la jeune fille par des protestations et des promesses, il n'y réussit pas. Il y a dans l'âme d'une femme une admirable délicatesse, qui pénètre tous les secrets, écarte tous les voiles. Elle ne raisonne pas, mais elle pressent, elle devine : c'est un sens qui nous échappe, à nous, hommes ; une sorte de seconde vue dont rien ne peut tromper le regard.

Ce n'étaient plus ces paroles bonnes, naturelles, que l'œil révélait plus vite que la voix ; qui semblaient à peine toucher les lèvres, tant elles s'élançaient vivement du cœur. Non, ce n'étaient plus ces confidences d'amour si simples, et pourtant si puissantes, qu'avant de douter d'elles la jeune pêcheuse eût douté de son salut, eût douté de la bonté de Dieu.

Des protestations avaient succédé à ces épanchements naïfs ; car Pierre savait que Berthe ne pouvait plus y croire. Des serments avaient succédé à ses promesses ; mais ces assurances étaient si gla-

cées, que, loin de dissiper les craintes que la pauvre enfant sentait naître chaque jour dans son âme, leur froideur les augmentait encore. Le parjure perçait sous celles-ci, comme à travers ces protestations se montrait l'indifférence.

Et d'ailleurs, lors même que, confiante comme l'est quelquefois l'inexpérience, Berthe eût fait faire sa raison et son cœur pour croire à ces paroles, la conduite de Pierre ne fut-elle pas venue leur jeter, chaque jour, ses rudes et froids déments.

Deux mois se passèrent ainsi : Pierre évitait la présence de Berthe avec autant de soin qu'il en mettait autrefois à la rechercher. Si, hasard ou persévérance, elle parvenait à le rencontrer seul, loin de la consoler, de donner quelque espérance à cette pauvre délaissée, qui ne demandait qu'à croire, tout effrayée qu'elle était de l'avenir, il se plaignait de ses obsessions, de sa tyrannie, et la laissait plus désolée, plus seule, redoutant toutes les questions, redoutant tous les regards, sans le sein d'une amie pour épouser ses angoisses ; contrainte de verser en dedans tous ses pleurs, de dévorer en secret toute son amertume.

Le troisième mois s'écoula entier sans qu'elle pût lui parler une seule fois. Il est vrai que la malheureuse avait cessé de s'attacher à ses pas : il lui était trop cruel de voir ses tendresses s'aller briser sur ce cœur dur et froid, comme les lames sur un récif pour le durcir et le gâcer davantage.

Elle ne quittait plus sa mansarde que pour des-

BERTHE LA MAREYEUSE⁽¹⁾.

— Comment ! Le visage de la jeune fille était devenu plus pâle que l'écume des lames ; Les yeux éraillés, la bouche entr'ouverte, les lèvres tremblantes, elle semblait attendre dans une tension nerveuse le mot d'une existence de malheurs.

— Tu le sais bien, je n'y consentirais jamais.... mais, vois-tu, on n'est pas son maître.

— O mon Dieu ! je suis perdue ! Ce fut un cri déchirant. Haltante, Berthe avait plongé sa tête dans ses deux mains. Une espèce d'angoisse s'échappa un instant en sanglots de son cœur. Puis, se redressant soudain, ses traits s'animèrent de cette assurance que donne toujours une profonde conviction : une inspiration lui était venue.

— Mais, non, tu ne peux pas m'abandonner ; tu

⁽¹⁾ Extrait de la France maritime.
Voir les n° 44 et 45 de la Feuille officielle.

PARTIE NON OFFICIELLE.

ANGLETERRE.

On écrit de Londres, le 26 septembre : Le *Great Eastern* est arrivé le 19 septembre à Liverpool, et, salué avec enthousiasme par les navires qui se trouvaient sur sa route, il a repris son ancien mouillage dans la Lloyne. La chambre de commerce de Liverpool a présenté une adresse de félicitations au capitaine Anderson. Le banquet qui doit être offert à cet officier et aux principaux promoteurs de l'entreprise du câble transatlantique est remis au 1^{er} octobre, jour désigné par sir Stafford Northcote, ministre du commerce, qui doit présider cette fête.

La *Great Eastern* n'est rentré en Europe qu'après avoir touché deux fois le sol américain ; il a d'abord opéré la pose du nouveau fil électrique ; il a relevé ensuite l'ancien câble auquel on a ajouté le prolongement nécessaire pour en compléter le développement. La seconde partie du voyage a été signalée par deux faits d'un grand intérêt. Dès que l'on eut ressaisi le câble de 1865, on télégraphia à Valentia, afin de connaître l'heure de Greenwich. Comparaison faite de cette heure avec celle que donnaient les quatre chronomètres du bord, il fut reconnu que ces instruments n'avaient varié en moyenne que de 6 dixièmes de seconde depuis le jour où il avaient été réglés à l'observatoire royal. On annonça ensuite à Terre-Neuve que l'ancien câble était retrouvé et on prescrivit les dispositions à prendre en vue du retour du *Great Eastern* dans l'île avec son important fardeau. Le message fut transmis par le fil de 1865, en Irlande, de là il fut expédié en Amérique par le fil de 1866 ; celui-ci servit de conducteur à la réponse qui, passant par Valentia, arriva enfin au navire par l'intermédiaire de l'ancien fil. L'ensemble de ces transmissions, dont les circuits représentent près de 5,500 milles de distance, s'accomplit en dix minutes.

Le projet de confédération des colonies britanniques de l'Amérique du Nord a fait renaître le projet d'abolir la souveraineté territoriale qu'exerce, depuis 1672, la compagnie de la baie d'Hudson, en vertu de la charte qui lui fut octroyée par Charles II. D'après le dernier rapport des directeurs, le capital de la compagnie est évalué à 2,348,367 l. st ; il est divisé en actions de 20 l. st. On attend à Londres des délégués du Canada qui auraient pour mission d'organiser en emprunt de 4 millions de livres sterling (100 millions de francs), hypothéqué sur les revenus de la future confédération, et auquel on espère que le gouvernement de la métropole ajoutera sa garantie. Sur cette somme, 3 millions seraient réservés pour la construction du grand chemin de fer d'Halifax à Québec, qui doit relier le Canada à ses confédérés du littoral de l'Atlantique. Le dernier million servirait à rembourser la compagnie de la baie d'Hudson, qui conserverait le monopole de son ancien commerce des fourrures et la jouissance des forts employés comme stations par les chasseurs. La compagnie serait, dit-on, disposée à recommander à ses actionnaires d'accepter la transaction qu'on leur propose et qui leur assurerait la rentrée d'une partie de leur capital, tout en leur laissant de larges dividendes sur le reste. (Moniteur.)

NAVIGATION TRANSATLANTIQUE.

Le dernier des grands paquebots construits à Saint-Nazaire, pour le compte de la Compagnie générale transatlantique, le *Saint-Laurent*, vient de faire avec un remarquable succès ses essais de vitesse, devant la commission officielle.

Le *Saint-Laurent*, construit sur le modèle du *Nouveau-Monde*, du *Panama*, de l'*Europe*, etc., avait été d'abord destiné à recevoir, comme ces premiers bâtiments, une machine à aubes de 1,300 chevaux de 200 kilogrammes ; mais, en 1865, de nouvelles combinaisons furent étudiées par la compagnie ; et, laissant à bord du *Saint-Laurent* ses chaudières déjà exécutées, on se décida à le pourvoir d'un appareil à hélice, au lieu de l'appareil à roues, qui avait été primitivement commandé.

Le nouveau mécanisme, — du modèle dit à engrenage, — fut exécuté au Creuzot, sur les plans de M. Mathieu, ingénieur de cet établissement, et de M. Convers, ingénieur de la marine, attaché à la Compagnie transatlantique, et c'est le 1^{er} octobre courant que, le bâtiment étant complet, la commission réglementaire, réunie à Cherbourg, a été appelée à constater sa vitesse et ses autres qualités nautiques.

Un grand intérêt s'attachait aux expériences du *Saint-Laurent*. La puissance de l'appareil évaporatoire était restée exactement la même que celle des précédents paquebots à roues. La coque reproduisait identiquement les mêmes formes et ne différait des premières que par son allongement de 3 mètres à l'arrière, nécessité par l'établissement de la cage de l'hélice.

Jamais une épreuve comparative plus concluante ne pouvait être réalisée, et jamais la supériorité si controversée, de la roue sur l'hélice ou de l'hélice sur la roue au point de vue de l'utilisation de la vapeur et de la

LOGEURS ET AUTRES.

41. Tout habitant qui prendra à son service, soit un étranger, soit un Français non domicilié, soit à titre gratuit ou onéreux un ou plusieurs hivernants, devra en faire la déclaration au bureau de police, sous peine, art. 44, d'une amende de six à dix francs, et de plus, en cas de récidive, d'un emprisonnement de trois jours au moins et de cinq jours au plus.

DÉSIGNATION des PRODUITS EXPORTÉS.	PENDANT le mois de octobre.	ANTÉRIEU- REMENT.	TOTAL au 1er nov.	PENDANT la période corres- pondante de 1865.	AUGMENT. dans la période de 1866.
Morue sèche.	1,450,593 k	6,225,525 k	7,676,118 k	7,231,937 k	44,181 k
Morue verte.	897,944 k	5,775,589 k	6,673,533 k	5,007,401 k	1,666,132 k

Saint-Pierre, le 1^{er} novembre 1866.
Vu :
Le Commissaire de l'Inscription maritime, chargé
du bureau des douanes, TRANCHEVENT.

POSTÉ AUX LETTRES.

La goëlette postale *Stella-Maris* est partie pour Sydney avec la correspondance de la colonie pour les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe le 3 novembre, à dix heures du matin.

Est parti : M. Delonges, commis de marine.

cendre dans les grèves, quand la grandeur de l'eau lui permettait de pêcher dans les rochers, ou lorsqu'elle se rendait sur les parcs au triage des huîtres. Le reste du temps elle le passait près de sa mère.

Un soir que, défaite, abattue, elle était restée la journée entière sans sortir, sa mère, qui tout ce temps l'avait observée avec inquiétude, vint enfin s'asseoir à côté d'elle.

Berthe devint rouge comme une branche de corail.

Marie-Jeanne (ainsi se nommait sa mère), Marie-Jeanne prit avec honte la main de sa fille dans les deux siennes, puis attacha sur elle un regard triste, mais rempli de la plus vive tendresse.

Berthe abaissa ses longs cils, et sentit plus vivement son sang battre son cœur.

« Tu as quelque chose, ma Berthe, lui dit, après quelques instants de silence, d'une voix douce et consolante, sa vieille mère : tu as quelque chose ; ton caractère change tous les jours. Tiens ! ... depuis deux mois tu n'es plus la même ; toi si gaie, si vive, si heureuse, te voilà triste maintenant, triste à me chagrinier moi-même. Tu n'as plus d'ardeur que pour l'ouvrage ; tu ne sors plus ; tes journées se passent ici. J'ai bien du plaisir à te voir, mon enfant ; oh ! oui, mon Dieu ! ... mais vois-tu, je sens que ce ne doit pas être comme cela ; il faut qu'une jeune fille s'amuse : la gaité lui est nécessaire comme le soleil l'est aux fleurs : la gaité c'est

ton soleil. Voir aussi comme tu changes. » Berthe soupira et baissa sa tête sur son sein ému.

« Allons, ne fais pas l'enfant, reprit plus affectueusement encore Marie-Jeanne. C'est ta mère qui te parle, ce ne sont point des reproches que je te fais. Non, ma fille ; mais c'est que je voudrais toujours te savoir contente. Je n'ai pas d'autre bonheur que le tien, moi. Te posséder là, gaie, chantante, rieuse, baiser tes bonnes joues roses, c'est ma vie. Quand tu ris, je suis heureuse ; quand tu es triste, par exemple, je ne sais pas, mais le deuil me gagne, ma tête se trouble, mes yeux me brûlent ; je me sens mal, vois-tu, Berthe ! C'est comme cela. ... Regarde-moi donc ; allons, enfant, baisez-moi ! ... et que l'on m'écoute tranquillement maintenant ! ... »

Et après avoir baisé au front sa chère Berthe, la bonne mère poursuivit :

« Il faut que tu me dises ce que tu as : on ne change pas ainsi sans cause. Que sont devenues tes belles couleurs, si fraîches et si vives ? Ton teint est pâle, tes yeux se creusent chaque jour... Es-tu malade ? ... Il faut qu'on se soigne quand on souffre... On ne plaisante point avec les maladies, on ne guérit point sans secours... Ne crains pas, ma bonne fille ; tu ne manqueras de rien, ni de soin, ni de tout ce qui sera nécessaire : ta mère est là... et Dieu merci ! si nous sommes pauvres, nous avons des amis qui sont riches... Eh bien ! es-tu malade ? réponds-moi ! je veux qu'on me réponde ! parle donc ! ...

— Non, ma mère, je ne souffre pas. »

A peine Berthe eut-elle jeté ces mots dans un soupir, que deux grosses larmes coulèrent sur ses joues.

« Mais tu pleures : qu'y a-t-il donc ? te serait-il arrivé quelque malheur ?

— Oh ! oui, un grand malheur... »

Ses larmes redoublèrent et ses soupirs étouffèrent sa voix.

« Eh bien ! Berthe, dis-moi cela. Conte-moi tout cela vite ; peut-être que ce n'est rien. Ne pleure pas : cela se voit souvent. Quand il vous arrive quelque chose, on se trouble, on s'effraie, on juge tout à travers la peur, et l'on juge mal ; et puis, quand ce serait un malheur, ne suis-je pas ta mère ? ta bonne mère ! Si tu as des chagrins, ne dois-je pas en avoir la moitié ? Oh ! si, ma Berthe ! N'est-ce pas que tu m'aimes bien ? que tu m'aimes trop pour vouloir souffrir seule ? Les douleurs partagées ne sont plus amères ; et d'ailleurs, j'aurai peut-être des consolations à te donner. Oh ! les mères, elles ont des secrets pour guérir les maux de leurs enfants : le bon Dieu a mis du baume dans leurs paroles ; tu ne sais pas cela, ma fille. Oh ! va, un jour tu l'apprendras. »

Un sanglot déchirant brisa la poitrine de Berthe. « C'est donc pour me désoyer ? Tu souffres, et tu ne veux pas me le dire. Mais c'est affreux ! Tu ne penses pas à tout le mal que chacune de tes larmes, que chacun de tes soupirs me mettent dans le cœur... »

production de la vitesse, ne pouvait être plus nettement établie.

L'épreuve a eu lieu, et l'hélice a complètement réussi.

La marche la plus rapide des bateaux à roues, du type et de la force du *Saint-Laurent* constatée sur la même base de Cherbourg, avait été de 13 n. 80 (sillage de l'*Europe*).

Le *Saint-Laurent* dans six parcours, devant la base, a donné 14 n. 64, sa machine battant 39 et 40 coups, et son hélice tournant à 70 tours.

C'est là une victoire évidente. Sans parler de l'aide que le bâtiment peut trouver dans sa voilure, les avantages de l'hélice, au point de vue de l'impulsion communiquée à une même coque, à puissance de vapeur égale, s'établissent d'une manière incontestable.

Le *Saint-Laurent* jouit, par ailleurs, de toutes les qualités nautiques si remarquées dans ses devanciers. Son pont ayant été couvert d'un souffle de bout en bout, une juste pondération de poids en est résultée dans la coque, et le roulis du bâtiment s'est montré des plus lents et des plus doux.

Comme emménagement, le *Saint-Laurent*, qui est destiné à desservir la ligne du Havre et Brest à New-York, rappelle les dispositions du *Pereire* et de la *Ville de Paris*, avec plus d'ampleur seulement, et une ornementation encore plus riche.

Comme vitesse en service, il se placera à côté de ces deux paquebots, les plus rapides que l'on connaisse aujourd'hui, dans l'intercourse entre l'Europe et l'Amérique.

(*Moniteur de la Flotte.*)

VARIÉTÉ.

Quelques mots sur l'Histoire naturelle et la Météorologie des îles Saint-Pierre et Miquelon.

(Suite).

Conifères. — Les Cupressinées sont toujours rampantes, les Abiéinées plus ou moins raboutées. Le *Juniperus sabina* est très-rare, le *J. communis* est excessivement commun, et avec ses fruits bacciformes, macérés dans l'eau-de-vie, on fabrique une liqueur fort improprement appelée genièvre, le véritable genièvre ou gin s'obtenant par fermentation. Parmi les Abiéinées on rencontre le spruce *Abies canadensis* Mich., la Sapinette noire, *A. nigra* Poir., la Sapinette blanche, *A. alba*, et l'*Abies balsamea* Mill., dont les feuilles d'un vert foncé en dessus offrent deux lignes blanches sur leur face inférieure.

Tous ces Sapins végètent misérablement, leur taille est tellement au-dessous de celle qu'ils atteignent ailleurs, qu'un arbre

de trois mètres est très-difficile à trouver, et qu'un arbre de dix mètres est un véritable prodige qu'on ne peut rencontrer que sur les bords de la Belle-Rivière. Le Spruce, la Sapinette noire ou blanche servent à préparer une sorte de bière, boisson habituelle de tous les habitants; cette bière, fort connue dans toute l'Amérique du Nord, se prépare dans tous les ménages avec la plus grande facilité: il suffit pour cela de faire bouillir pendant quelques heures les branches des espèces que nous venons de citer; l'eau qui a servi à cette opération est ensuite versée dans un baril contenant une certaine quantité de mélasse; la fermentation s'établit, et si, au bout de vingt-quatre heures on introduit le liquide dans des bouteilles bouchées avec soin, on possède à peu de frais une boisson qui mousse et fait sauter le bouchon aussi bien et même mieux que le meilleur champagne. Les premières fois que l'on fait usage de cette espèce de tisane anti-scorbutique, on s'imagine bien un peu mordre dans une planche de sapin, mais on se fait vite à ce goût, et au bout de quelques jours on ne le perçoit plus (1).

Juliflorées (Endlicher). — Le *Mirica gale* L., *Betula nana* L., le *Betula pubescens* Ehrh D., des Aulnes, *Athus viridis* D., *A. glutinosa* forment ça et là des buissons assez fournis au milieu desquels on trouve, dans les bois de Langlade, le Coudrier d'Amérique, *Corylus americana*. — Les orties, *Urtica urens* L., *U. dioica* L., élisent leur domicile aux alentours des habitations, parmi les Chénopodées.

Polygonées, Plantaginées. — Le *Rumex crispus* L., le *R. acetosa* L., les *Polygonum hydropiper*, *aviculare*, *sagittatum* L., les *Plantago major*, *lanceolata*, *maritimum* L.

Composées. — Dans la grande famille des composées, les Astérinées se placent ici en première ligne; on trouve en très-grande quantité le *Solidago canadensis* L., l'*Erigeron ca-*

(1) On peut aussi préparer la bière de Spruce au moyen de l'essence que l'on retire, par distillation, des bourgeons du Sapin du Canada; toutefois cette essence lui communique une saveur acre désagréable. Le Spruce, ne prêtant à la bière que son principe amer et son huile volatile, remplace ici le Houblon employé dans la préparation de la bière ordinaire; il ne semble pas, comme certaines autres plantes, activer la fermentation de la mélasse; aussi est-il admis à Saint-Pierre, et cela avec raison, qu'un baril ayant servi plusieurs fois est indispensable à la fabrication d'une bière de bonne qualité. Dans un baril neuf, la mélasse abondonnée à la fermentation spontanée ne donne qu'une bière plate et non mousseuse; dans un baril ancien, au contraire, sous l'influence de la levure ou du ferment de dépôt laissé par les fermentations antérieures, la décomposition du principe sucré se fait avec rapidité, en dégagant ces torrents d'acide carbonique qui font de la bière de Spruce une boisson des plus agréables.

nadense L., l'*Aster trifolium* L., et des *Astères* à une seule fleur appartenant à des espèces voisines de l'*A. alpinum*. Les autres composées indigènes sont l'*Achillea millefolium* L., l'*Artemisia borealis* L., l'Immortelle blanche *Gnaphalium uliginosum* L., le *Carduus nutans* L., le *Nabalus serpentarius* DC., aux fleurs pendantes, d'un jaune sale, au stigmate livide et une Cinéraire à feuilles charnues, spatulées, tomenteuses en dessous, *Cineraria carnosa* Dlp. (in *Ann. science natur.*), qui n'habite que dans certaines anses au bord de la mer. Les colons fournis à la flore par cette même famille sont le Souci, le Senneçon vulgaire, la Grande Marguerite, *Leucanthemum vulgare*, l'*Hypocheris radicata* L., le *Sonchus arvensis* L., le *S. oleraceus* L., et le Pissanlit dont on recherche avidement les jeunes pousses au sortir de l'hiver.

Lobéliacées, Campanulacées. — Le *Lobelia dortmanna* L., sur le bord des étangs au milieu des *Erioclon* ne montrant comme eux que ses fleurs au-dessus de l'eau. Une Campanule à feuilles radicales longuement pétioées, *Campanula pusilla*? G. . . .

Rubiacées, Lonicérées. — Dans la famille des Rubiacées nous avons trouvé le *Galium uliginosum* L. . . ; dans celles des Lonicérées, le *Viburnum nudum* DC., le *Linnea borealis* L., le *Lonicera villosa* Muhl. . le *Lonicera velutina* DC. La petite plante à laquelle on a donné le grand nom de Linné, la Linnée boréale, montre, au mois de juillet, au-dessus des gazons sur lesquels rampent ses rameaux toujours verts, ses jolies fleurs campanulées, subrosées à l'extérieur velues et carminées à l'intérieur, supportées par un pédoncule bifurqué; le *Viburnum*, commun le long des cours d'eau de la montagne, peut rivaliser par la taille avec les Aulnes et les Bouleaux auxquels il se trouve mêlé; les *Lonicera villosa* et *velutina* offrent cette particularité que leurs fleurs d'un jaune pâle semblent géménées sur un seul ovaire, les deux ovaires, qui forment par la suite une baie unique bi-ombiliquée, rouge dans le premier, noire dans le second, se soudant si intimement entre eux que rien à l'extérieur n'accuse leur réunion.

Gentianées. — Au trèfle d'eau, dont on ventait jadis les nombreuses propriétés médicales, viennent s'ajouter le *Gentiana detonsa* Fries., petite plante gazonnante aux feuilles réunies en rosette radicale, et l'*Halenia brentonia* Gris., dont les lobes de la corolle, dressés et au nombre de quatre, sont longuement éperonnés.

Labiacées, Borraginées. — Le *Myosotis* et la Bourrache, le *Galeopsis ladanum*, le *G. tetranit* et quelques espèces du genre *Mentha* restent cantonnés dans l'enceinte des jardins; le *Lycopus virginicus* L., le *Lamium incisum* Wild., le *Brunella vulgaris* L., s'accommo-

Parle donc ! n'as-tu pas de confiance en moi ? Que t'ai-je donc fait, malheureuse enfant, pour te dénier de ta mère ?

Et Marie-Jeanne se mit à sangloter elle-même.

« Ma mère, ne pleurez pas ! ne pleurez pas, vous me feriez mourir ! » Les mains jointes alors, et les yeux au ciel, Berthe ajouta d'une voix étouffée : « Mon Dieu ! que vous me faites payer cher ma faute !

— Ta faute, ma fille ! reprit la vieille femme, dont les yeux se séchèrent, et dont le front devint sévère. Toi, coupable !... Oh ! non, cela ne se peut pas ! » Elle l'issa tomber ses mains sur ses genoux. Les soupirs de Berthe interrompirent seuls le silence, après lequel Marie-Jeanne reprit : « Tu te trompes, tu es trop sévère ; tu ne peux pas avoir commis une faute, mon enfant. Ce sera quelque imprudence, sans doute... »

Elle s'arrêta un instant avant de continuer ainsi :

« Aimerais-tu, par hasard, quelqu'un de nos jeunes gens ?... Allons, voyons, ce n'est pas un crime... Te voilà déjà grande ! laborieuse et rançée ; tu es un bon parti pour tous nos pêcheurs... » Ces dernières paroles furent prononcées lentement avec inquiétude et embarras.

« Ma mère ! il ne m'aime plus.

— Eh bien ! ma fille, c'est qu'il n'était pas digne de toi ; celui qui a pu méconnaître ton cœur ne méritait pas de le posséder. Console-toi, ma Berthe ; oh ! va, ce n'est pas toi qui manqueras d'épouseur.

— Mais lui !...
— Sois raisonnable ; ne pleures pas ainsi.

— Oh ! laissez-moi pleurer toujours... Vous ne savez pas !... » Marie-Jeanne devint tremblante.

« Mais qu'as-tu ?

— Ma mère !

— Parle donc !

— Oh !... oh ! vous ne me pardonnerez jamais.

— Moi ! mais est-ce possible ! ne pas te pardonner, mon enfant ?

— Il m'a séduite. Je suis perdue !

Cet aveu frappa si violemment le cœur de cette bonne femme, qu'elle ressentit une révolution soudaine dans son corps qu'avait brisé l'âge, et dont la vieillesse avait figé le sang. La tête ébranlée par une espèce de vertige, elle se laissa aller dans son vieux fauteuil. Berthe glissant à ses pieds, se cacha le visage sur ses genoux.

Cette scène muette dura quelques moments avant que Marie-Jeanne pût reprendre :

« Relève-toi, ma fille... » Sa voix était lente et affaiblie... « Oh ! il y a bien du malheur dans tes paroles... mais ce n'est pas à moi de me plaindre... qu'ai-je à perdre ? rien... quelques jours que je croyais devoir être sereins et qui se couvrent ; c'est tout. Dieu nous punit souvent dans nos affections et dans nos péchés. J'avais mis trop d'orgueil en toi, peut-être ; j'avais été trop fière de mon bonheur... il me l'avait donné, il me l'a ôté : que son saint nom soit bénit !... Mais c'est toi que je

dois plaindre... ce n'est pas ta faute... on t'aura trompée ; on t'a séduite... Ton malheur est assez grand pour que le ciel ait pitié de toi. Il est miséricordieux, lui !... Il n'y a que le monde qui ne pardonne pas... Relève-toi !

— Non, ma mère ! il faut que je reste à vos pieds, car j'ai une grâce à vous demander à genoux.

— Parle, ma fille ! je puis tout entendre.

— Dites-moi que vous ne maudirez pas mon enfant.

— Ton enfant !... » Berthe fondit en larmes.

« Berthe, il faut que tu me dises à l'instant quel est ton père ?

— Ma mère !

— Il faut qu'il t'épouse, vois-tu ». Berthe leva les yeux sur elle, joignit les mains, et dit avec ferveur, comme si elle se fut trouvée devant Dieu.

— Oh ! répétez cela, ma mère !

— On ne déshonore pas une jeune fille ; on ne donne pas le jour à un enfant qui ne demandait pas à naître, pour se faire un jouet de ces deux existences, et les rejeter après. Cela ne se peut pas, ni aux yeux du ciel, ni aux yeux du monde. Puisqu'il t'a donné un enfant, il faut qu'il donne à cet enfant un père. »

Le regard de la jeune fille rayonna d'espérance et de bonheur.

FULGENCE GIRARD.

(La suite au prochain n°.)

